

plus vaste, des horizons plus larges, ne peut cependant pas être obtenu par les seuls efforts des citoyens.

Tel est dans ses grandes lignes, mes frères, l'exposé bien pâle et forcément incomplet de la doctrine catholique au sujet de l'autorité sociale. Cette doctrine, n'est-il pas vrai, répond aux questions les plus vitales de la sociologie; elle en établit clairement les principes et les règles immuables. Elle apporte "au Pouvoir, " avec la conscience de sa divine origine, une force qu'il demanderait vainement à une simple délégation de la multitude. Elle tempère la puissance par le sentiment de la responsabilité; elle limite les droits " par l'intimation des devoirs."

Heureux les pays où les dépositaires de l'autorité, s'inspirant des enseignements lumineux de l'Eglise, en font la base de leur gouvernement. Ils jouissent d'une paix profonde, d'une sécurité que rien ne peut ébranler, d'un bien-être social bien supérieur à la prospérité apparente des malheureux peuples dont les chefs aveugles n'ont aucun souci des éternelles destinées de l'homme et de ses vraies libertés, aucun respect des droits de Dieu sur la société. " Les rois ont voulu régner